

COMPTE RENDU DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
du 29 mars 2010

Ordre du jour

Approbation procès-verbal du 17/02/2010

Adhésion commune de Rochefort sur la Côte (Rapport 2010.03.B.01)

Approbation comptes de gestion 2009

Approbation comptes administratifs 2009

Préparations budgétaires 2010

Questions diverses

Le 29 mars 2010 à 20h30, les membres du Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Bassin de BOLOGNE VIGNORY FRONCLES, se sont réunis à la salle des fêtes de Vignory, sur convocation de M. Denis MAILLOT.

Présents : Mmes : DORE Marie-Thérèse, HURNI Marie-Thérèse, KEMPF Sonia, MARTINOT Yolande, MOUSSUT Maryse, PERRIN Ghislaine, WYSOCKI Annie, MM : BONNECUELLE Jacky, COURAGEOT Michel, DAMPEYROUX Michel, DAUBANTON Jacques, DEGOUTTE Philippe, DESPREZ Christian, FLECHY Roger, FREQUELIN Laurent, GIRARDOT Daniel, HANNEQUIN Arnaud, HOEN Serge, JAUVAIN Stéphane, JOURDE Jean Marie, KUHNER Gilbert, LEJOUR Jérôme, LESEUR Philippe, MAILLOT Denis, MAJORKIEWIEZ Francis, MARASI Julien, MEYLAN Jean-François, MICHEL Maurice, NOIROT Luc, PAULIN Michel, RAGOT Jacques, ROY Jean-Yves VALLOT Gilbert, VOIRIN Patrice,
Suppléant(s) : DAUBANTON Jacques (de M. DESNOUVEAUX Robert), HANNEQUIN Arnaud (de M. BLANCHOT Robert),

Le Président informe en préambule avoir invité Mrs Lenoury (trésorerie de Vignory) et Serrand (trésorerie générale) afin d'apporter des informations concernant la nouvelle compensation de la taxe professionnelle ainsi que les choix à réaliser en matière de taxes sur les éoliennes.

Contrairement à ce qui avait été annoncé en 2005, les retombées fiscales des éoliennes seront beaucoup moins importantes que prévues du fait de la réforme sur la taxe professionnelle. Plusieurs possibilités s'offrent au conseil de communauté sur l'imposition de ces éoliennes à savoir : faire le choix d'un régime éolien, voter un taux de zone de développement éolien ou passer en taxe professionnelle unique. Le problème est de tenir

compte des recettes perçues par les communes dont les éoliennes ont déjà été déclarées au niveau des services fiscaux et des recettes potentielles à recevoir pour la communauté de communes.

Des simulations seront donc à faire, après le mois d'août où les conditions d'imposition seront définies de façon plus précise par la loi, pour les recettes attendues en 2011.

Mr Serrand ajoute cependant qu'il est nécessaire que les élus fixent un taux de compensation relais de taxe professionnelle pour 2010.

M. Maillot remercie Mrs Lenoury et Serrand pour leur présentation. Il regrette que la réforme de la taxe professionnelle, même si la nécessité en était justifiée, entraîne dans sa mise en œuvre, autant d'incertitudes et conduise à des recettes fiscales beaucoup moins avantageuses pour les collectivités.

⇒ **Approbation du procès-verbal de la séance du 17/02/2010**

Aucun commentaire n'étant apporté au procès-verbal du 17/02/2010, celui-ci est adopté à l'unanimité.

⇒ **Adhésion de la commune de Rochefort-sur-la-Côte (rapport 2010.03.B.01)**

Le Président informe que la commune de Rochefort-sur-la-Côte a souhaité, par délibération du 21 janvier 2010, intégrer la communauté de communes du bassin de Bologne Vignory Froncles et se retirer de la communauté de communes de la vallée du rognon.

En vertu de l'article L. 5214-26 du Code Général des Collectivités Territoriales, une commune peut être autorisée par le représentant de l'Etat dans le département, après avis de la commission départementale de la coopération intercommunale réunie en formation restreinte, à se retirer d'une communauté de communes pour adhérer à un autre établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont le conseil communautaire a accepté la demande d'adhésion.

Le Président sollicite donc l'avis du conseil de communauté à ce sujet dont la procédure est identique à celle de l'adhésion de Briaucourt.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire acceptent à l'unanimité la demande d'adhésion de la commune de Rochefort-sur-la-Côte.

Comptes de gestion et comptes administratifs 2009

Le Président donne un bilan analytique de la comptabilité. Il présente les dépenses et les recettes par compétence puis par services. Il précise que ce document ainsi que le grand livre comptable 2009, sont disponibles et consultables au secrétariat de la communauté de communes.

Quelques précisions sont apportées sur certains points lors de l'étude du compte administratif ainsi que celle du projet de budget 2010 :

Meublés touristiques : un premier bilan fait ressortir des recettes à hauteur de 30 000 €. Il sera intéressant de dresser un bilan après quelques années d'exercice.

Taxe de séjour : le Président souligne que les propriétaires des meublés, hôtels, camping et autres hébergements touristiques, versent à la communauté de communes le produit de la taxe de séjour qui est ensuite reversé à l'Office de Tourisme de Pôle. Un état détaillé est tenu à jour et consultable au secrétariat.

Compétence enfance jeunesse : il est précisé que cette nouvelle compétence engendre une hausse de 50 000 € des dépenses au niveau du budget intercommunautaire.

Une explication est donnée par le Président et M. Poupon concernant le projet de diffusion du haut débit par le Conseil Général.

Des informations sont également données sur l'organisation de la course nature trail du 25 avril 2010 et celle de la journée nature qui aura lieu en même temps que les journées du patrimoine. Le but de ces manifestations étant de promouvoir les circuits de randonnée ou de thématique de Vignory.

Au niveau des prévisions budgétaires sur le service du personnel, le Président informe que des remplacements sont prévus pour les congés maternité de Sophie et de Marion.

La diminution de la participation au SMICTOM est due au fait qu'il n'y ait plus qu'un seul ramassage par semaine, des ordures ménagères dans toutes les communes. Il apparaît qu'aucune remarque n'a été faite à ce sujet et que les usagers semblent satisfaits de la baisse du coût.

L'étude des comptes de gestion et comptes administratifs étant terminés, M. Roy, Vice-Président les soumet aux votes. Ceux-ci sont adoptés à l'unanimité.

Le Président présente ensuite les investissements prévus au niveau du budget primitif 2010. Il informe que cette proposition est une décision unanime du Bureau et tient compte d'un emprunt de 200 000 € sans augmentation de la fiscalité.

Il précise que la volonté des élus est bien de poursuivre la politique commencée notamment au niveau du programme d'embellissement, et des projets structurants. Cependant, les marges financières obligent à effectuer un lissage des différents programmes. Sont donc prioritaires pour 2010, les travaux dont les marchés sont déjà engagés, les projets dont le report des arrêtés de subventions n'est plus possible.

Sont donc proposés au budget 2010 :

La fin du programme de petit patrimoine 2^{ème} tranche,

Une intervention à Briaucourt pour le programme petit patrimoine 3^{ème} tranche,

La fin des travaux d'embellissement des communes de Mirbel, Lamancine, Rouécourt. A ce sujet, il est proposé un report sur 2011 des travaux de Vouécourt ainsi que la fin des travaux qui avaient été commencés pour faute de consolidation urgente du lavoir, de Provenchères.

Le Président invite d'ailleurs la commission aménagement de l'espace à préparer une nouvelle programmation des réalisations à venir, en tenant compte des priorités (Vouécourt et Provenchères) et des communes déjà inscrites dans la phase conditionnelle des travaux.

Poursuite des travaux de consolidation du Donjon de Vignory et intervention sur la Tour au puits. Les subventions accordées pour ce dernier projet ne permettent pas un report et le coût des travaux à notre charge ne s'élève qu'à 1 000 € environ pour un investissement de 119 000 € sur 2010.

Sentier Sainte-Bologne : ce dossier reporté depuis 3 ans doit permettre de valoriser le parc animalier, la chapelle Sainte-Bologne et l'escargot. La commune de Bologne prend en charge la réfection de la voirie menant au parc.

Zone horticole de Vraincourt : l'alimentation en eau de cette zone depuis Soncourt est une nécessité pour viabiliser les futures parcelles de la zone. L'inscription au budget 2010 ne concerne qu'une 1^{ère} tranche de travaux avec une participation de la commune de Soncourt, qui profite de ce projet pour sécuriser en défense incendie, un lotissement communal.

Inscription des études pour le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, l'Approche Environnementale de l'Urbanisme et le Programme d'Intérêt Général sur la précarité énergétique.

A ce sujet, le président précise qu'une erreur s'est glissée lors de la présentation à la dernière assemblée générale, sur l'AEU. Celle-ci doit être financée à 80%. L'étude financée à 100 % par la Direction Départementale des Territoires est celle portant sur la trame bleue, trame verte, estimée à 35 000 €.

MARPA : Une présentation annexe équilibrée sera faite lors du vote du budget. Le Président informe avoir demandé au sous-directeur de la MSA, que le prêt accordé de 250 000 € à taux 0, soit versé en début de travaux et commence à être remboursé à l'ouverture de la MARPA.

Le Président termine en indiquant qu'il a été assez difficile d'inscrire des priorités pour ce budget 2010. Il remercie M. Roy qui grâce à son intervention, va permettre à la communauté de communes d'obtenir un prêt de 200 000 € au même taux que celui de 2009.

Il soumet ensuite ce projet aux membres du conseil communautaire qui l'acceptent à l'unanimité. Ce budget sera donc soumis au vote lors de la réunion du 13 avril 2010.

Aucune question diverse n'étant posée, la séance est levée.